

Les stages optionnels en pédopsychiatrie

Trouble du spectre de l'autisme

Milieu offrant le stage – HRDP

Buts

Le résident ou la résidente sera exposé(e) à des expériences cliniques variées qui lui permettront d'acquérir une connaissance approfondie du processus d'évaluation multidisciplinaire incluant l'utilisation des outils standardisés (ADOSG et ADIR).

1. Une connaissance approfondie de l'évaluation des diagnostics différentiels possibles.
2. Une connaissance plus poussée des enjeux diagnostiques et thérapeutiques spécifiques au TSA.
3. Des habiletés spécifiques ayant trait aux techniques d'entrevues à employer ou à ne pas employer avec cette population.
4. Des habiletés avancées entourant la gestion de ces cas dans le cadre d'un travail en équipe interdisciplinaire.
5. Des connaissances avancées des approches psychopharmacologiques, psychologiques et sociales utilisées avec cette population.
6. Des habiletés plus poussées dans la liaison avec les partenaires des CSSS, des CRDI, et des milieux scolaires.

Compétences générales

Expert médical

1. Le résident ou la résidente développera une connaissance plus approfondie des théories concernant l'étiologie des TSA et de leurs impacts respectifs sur la pratique clinique.
2. Il ou elle élargira ses connaissances sur les diagnostics différentiels et la façon de les investiguer et de les traiter chez le sujet TSA.
3. Il ou elle aura une connaissance approfondie des outils standardisés dans l'évaluation des TSA y compris leurs limites et leurs impacts sur l'établissement d'un meilleur estimé diagnostique.
4. Il ou elle aura une meilleure connaissance de l'impact de cette condition à l'âge adulte.
5. Il ou elle comprendra les principes sous-tendant les méthodes de réadaptation et pourra en faire l'appréciation et la critique chez cette clientèle en lien avec les données scientifiques probantes.
6. Il ou elle deviendra compétent(e) à mener une entrevue individuelle auprès de cette clientèle.
7. Il ou elle approfondira ses connaissances théoriques et pratiques des traitements psychopharmacologiques, des modes d'interventions de crises et des approches académiques employées avec cette clientèle.

Communicateur

1. Le résident ou la résidente perfectionnera ses habiletés à communiquer verbalement, au patient et à sa famille, à un niveau de vulgarisation approprié, les informations sur son état de santé mentale.
2. Le résident ou la résidente développera ses habiletés à communiquer efficacement avec une équipe multidisciplinaire afin de transmettre son évaluation diagnostique, ses recommandations et son plan de traitement ainsi que de recevoir les observations et évaluations de cette équipe.
3. Le résident ou la résidente perfectionnera ses habiletés à communiquer par écrit les informations pertinentes sur l'état mental de ses patients de même que les recommandations appropriées aux instances concernées.
4. Dans le cadre d'activités scientifiques, le résident ou la résidente développera son habileté à communiquer des données scientifiques de façon rigoureuse tout en adaptant le niveau de complexité de sa présentation à la composition de son auditoire.

Collaborateur

1. Le résident ou la résidente développera sa capacité à collaborer avec une équipe multidisciplinaire, dans le respect des spécificités professionnelles des différents intervenants.
2. Il ou elle deviendra habile à solliciter la participation des différents corps professionnels à la collecte de données cliniques pour la réalisation de son meilleur estimé diagnostique,
3. ses recommandations et la mise en oeuvre d'interventions thérapeutiques concertées.
4. Il ou elle deviendra habile à amener le patient et sa famille à collaborer aux évaluations et interventions thérapeutiques
5. Il ou elle développera sa capacité à collaborer avec les partenaires du réseau de la santé, des services sociaux et du milieu scolaire afin de permettre une prestation de soins concertée.

Gestionnaire

1. Il ou elle apprendra à faire une saine gestion des ressources disponibles, en priorisant ses demandes d'évaluations complémentaires et d'examens.
2. Il ou elle perfectionnera sa capacité à gérer son emploi du temps pour tenir compte de ses activités cliniques régulières et de ses activités académiques.
3. Il ou elle sera invité(e) à participer à certains comités du CMDP et du programme de TSA.

Promoteur de la santé

1. Le résident ou la résidente développera ses habiletés à faire la promotion des besoins et des moyens pour obtenir l'épanouissement des habiletés émotionnelles et cognitives des individus présentant un TSA particulièrement auprès de ses partenaires du réseau de la santé et scolaire.

Érudit

1. Le résident ou la résidente approfondira ses connaissances cliniques par des lectures appropriées.
2. Il ou elle prendra connaissance des données probantes disponibles pour guider sa pratique auprès de la clientèle présentant un TSA ou pour qui l'on suspecte une telle problématique.
3. Il ou participera aux activités scientifiques tenues par le programme des TSA, le laboratoire de neurosciences cognitives des troubles envahissants du développement et le Centre d'excellence en troubles envahissants du développement de l'Université de Montréal (CETEDUM).
4. Il ou elle sera encouragé(e) à assister à des congrès, colloques ou conférences touchant à différents aspects de la pratique de la psychiatrie auprès de l'individu présentant un TSA.
5. Il ou elle sera encouragé(e) à présenter conjointement avec un étudiant chercheur une analyse critique d'un article scientifique touchant les TSA. Le résident ou la résidente qui le voudra trouvera sur place les ressources nécessaires et l'aide pour la production d'un rapport scientifique de son choix.

Professionnel

1. Le résident ou la résidente fera preuve d'empathie, de respect et d'intégrité envers les personnes présentant un TSA et leurs proches.
2. Il ou elle respectera son devoir de confidentialité quant aux informations reçues dans le cadre de ses fonctions.
3. Il ou elle fera preuve de respect dans le cadre de ses relations avec ses collègues et les autres professionnels.
4. Il ou elle s'assurera de respecter les règles d'éthique et de déontologie dans le cadre de ses fonctions.
5. Il ou elle rédigera des notes au dossier du patient, conformément aux règles établies par l'établissement et le Collège des médecins.
6. Il ou elle saura reconnaître ses limites, demander les conseils nécessaires lors de situations qui dépassent ses capacités et recherchera la rétroaction auprès de son/ses superviseur(s).
7. Il ou elle fera preuve d'une autonomie professionnelle correspondant à son niveau de formation.
8. Il ou elle fera preuve de son sens des responsabilités dans le cadre des soins prodigués aux patients